

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-12-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Karine St-Arnaud  
Chantale Hamelin  
Joëlle Genois  
Esther Savard (vacant)  
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2016-12-267**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2016
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
7. Poste vacant au siège numéro 5
8. Calendrier des séances ordinaires 2017
9. Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2017
10. Avis de motion, règlement emprunt – rues des Frênes et des Chênes
11. Avis de motion, règlement emprunt – mise aux normes secteur Saint-Louis
12. Avis de motion, règlement emprunt – mise aux normes secteur Saint-Charles

13. Dérogation mineure, 222 2<sup>e</sup> Avenue
14. Dérogation mineure, 381 rue Notre-Dame
15. Cession du lot 2 981 120 à monsieur Yvon Hardy
16. Signature entente avec monsieur Carl St-Germain et madame Caroline Hardy
17. Mandat Tetra Tech, assistance technique – règlement sur les passages à niveau
18. Installation de glissières au talus Saint-Charles
19. Engagement préposés à la patinoire
20. Signature servitude conduite pluviale
21. Signature d'une mainlevée
22. Transferts budgétaires
23. Nomination représentant, Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
24. Achats équipement service incendie
25. Paiement décompte #1, talus Saint-Charles
26. Dépôt registre code d'éthique (loi 109, article 6 dernier paragraphe)
27. Fermeture de bureau, période des fêtes
28. Période de questions
29. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35                      Fin : 20h29

#### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 12 décembre 2016. (du 15 novembre au 12 décembre 2016)

**Rés.2016-12-268**

#### **Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2016**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 14 novembre 2016 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2016-12-269**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 322 534.72 \$.

Liste des comptes à payer	198 437.69 \$
Liste des chèques émis	40 994.01 \$
Liste des chèques manuels	23 201.15 \$
Liste des chèques paiement direct	0.00 \$
Liste des paiements en ligne	500.00 \$
Dépôt salaires	59 401.87 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

**Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 19 octobre 2016 est déposé au conseil municipal, le 12 décembre 2016

**Poste vacant au siège numéro 5**

Prenez avis que madame la greffière a constaté la vacance au siège numéro 5 en date du 27 novembre 2016.

Étant donné qu'il reste moins de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochain élection générale; le conseil municipal décrète qu'il n'y aura pas d'élection partielle pour combler ce poste. (article 335 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

**Rés.2016-12-270**

**Calendrier des séances ordinaires 2017**

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Portneuf, pour l'année 2017 :

DATES	HEURE	ENDROIT
Lundi 9 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 13 février	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 13 mars	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 10 avril	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 8 mai	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue

Lundi 12 juin	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 10 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 14 août	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 2 octobre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 13 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2017**

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2017.

**Avis de motion, règlement d'emprunt – rues des Frênes et des Chênes**

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt pour effectuer l'installation de bordure et de pavage sur les rues des Frênes et des Chênes ainsi que l'installation du services d'aqueduc à l'intersection de la rue des Frênes et de l'avenue Saint-Louis.

**Avis de motion, règlement d'emprunt – mise aux normes secteur Saint-Louis**

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis.

**Avis de motion, règlement d'emprunt – mise aux normes secteur Saint-Charles**

Je, Bruno Cormier, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Charles.

**Rés.2016-12-271 Dérogation mineure, 222 2<sup>e</sup> Avenue**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition de novembre 2016;

**Attendu que** la demande consiste à permettre une marge de recul de la ligne arrière à 0.69 mètre au lieu de 1 mètre pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire existant tel que prescrit à l'article 7.2.2 6° du règlement de zonage numéro 116;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 869 sis au 222, 2<sup>e</sup> Avenue, portant le matricule 9873 84 8649.

**Rés.2016-12-272      Dérogation mineure, 381 rue Notre-Dame**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition de novembre 2016;

**Attendu que** la demande consiste à permettre de déroger à l'article 10.1.2 afin d'installer une bonbonne à propane en cour latérale plutôt qu'en cour arrière tel que prescrit à l'article 10.1.3;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 481 sis au 381, rue Notre-Dame, portant le matricule 9875 55 1244.

**Rés.2016-12-273      Cession du lot 2 981 120 à monsieur Yvon Hardy**

**Considérant que** le lot concerné est à la fin de la rue des Conifères;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf cède le lot 2 981 120 d'une superficie de 108,8 mètres carrés à monsieur Yvon Hardy pour un montant de 1.00 \$.

**QUE** les frais de notaire et d'arpentage soient à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette cession de terrain.

**Rés.2016-12-274      Signature entente avec monsieur Carl St-Germain et madame Caroline Hardy**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf une entente concernant un tuyau d'égout desservant les résidents de la rue Hardy.

**Rés.2016-12-275      Mandat Tetra Tech, assistance technique – règlement sur les passages à niveau**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accorde un mandat au montant de 6 000 \$ taxes en sus à Tetra Tech QI inc. pour l'assistance technique dans la cueillette des informations et la préparation de documents en vue de répondre aux exigences du règlement sur les passages à niveau.

**Rés.2016-12-276      Installation de glissières au talus Saint-Charles**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accorde une dépense de 11 704.56 \$ taxes en sus pour l'installation d'une glissière de sécurité tout le long du nouveau talus à Saint-Charles sur une longueur d'environ 150 mètres.

**Rés.2016-12-277 Engagement préposé à la patinoire**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de madame Patricia Leclerc, messieurs David Gagnon, Philippe Doré, Michael Darveau Belleau, Keven Audet, Yoan Rochefort, Benoit Maltais et William Alain comme préposés à la patinoire.

**QUE** les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

**Rés.2016-12-278 Signature servitude conduite pluviale**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une servitude pour l'installation d'une conduite pluviale sur une partie des terrains à messieurs Claude Vézina, Alphonse Lemay et Serge St-Amant.

**Rés.2016-12-279 Signature d'une mainlevée**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame la directrice générale soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une mainlevée dans le dossier de Donnacart.

**Rés.2016-12-280 Transferts budgétaires**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QU'**un transfert de budget au montant de 34 800, \$ soit fait de la façon suivante :

Compte	Description	Diminuer	Augmenter
0222010649	pièces et accessoires -	5 000	
2303002725	équipement incendie	5 000	
2303002722	amélioration bâtiment		10 000
0269010529	entretien réparation	23 000	
0269010641	pièces et accessoires	1 800	
2308001725	halte côte du ministre + décoration		20 000
2304001141	investissements parcs rémunération		4 000
2304001212	investissement parcs bén.marg.		800

**Rés.2016-12-281      Nomination représentant, Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le conseiller Bruno Cormier soit nommé représentant au Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches en remplacement de madame Esther Savard.

**Rés.2016-12-282      Achat équipement service incendie**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accorde une dépense de 13 528 \$ pour les achats suivants, tel que prévus au budget 2016 :

Pompe feu de forêt	4 199 \$
Quatre habits de combat	6 389 \$
6 paires de bottes	2 940 \$

**Rés.2016-12-283      Paiement décompte #1 pour le talus St-Charles**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement à Pagé Construction division de Sintra inc. pour les travaux de stabilisation du talus riverain au montant de 420 474,44\$ taxes incluses, tel que recommandé par Environnement Nordique inc.

**Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 13 décembre 2016 au 12 décembre 2017 est déposé sans aucune inscription.

**Rés.2016-12-284      Fermeture de bureau, période des fêtes**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre 2016 jusqu'au 5 janvier 2017 à midi.

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h43

Fin : 20h45

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20h46.

---

Maire

---

Greffière